

édito

Députée depuis le 1er mars 2016, j'aborde ces quinze mois de mandat **avec humilité et détermination.**

Humilité, car **il n'est pas simple de succéder à Jean-Jacques Urvoas.** Sa nomination à un des plus hauts postes du Gouvernement fait honneur à notre circonscription. Elle est amplement méritée. Ses adversaires politiques eux-mêmes reconnaissent **son incomparable capacité de travail et sa maîtrise parfaite des dossiers.**

Nul besoin de préciser que je n'ai pas la prétention de le remplacer – seulement, dans le délai qui m'est imparti, **de poursuivre son action au service des habitants de la circonscription et du bien commun.**

Mon unique ambition est là, **servir.** Je le ferai avec détermination, bien consciente de la gravité de la crise que nous traversons. Je le ferai aussi avec la sensibilité qui est la mienne, **celle d'une élue locale qui aime à partir du terrain** pour appréhender les problèmes et contribuer à leur apporter des solutions.

J'ai souhaité siéger **au sein de la commission des Affaires sociales,** pour y travailler plus spécifiquement sur les dossiers liés **au handicap, aux personnes âgées et au logement social.** J'entends ainsi être au plus près des difficultés les plus lourdes, là où s'enclenchent les processus d'exclusion.

Lettre 01 d'information

Avril • 2016

Marie-Thérèse
LE ROY
Députée
du Finistère



À l'Assemblée nationale



Loi travail : un texte utile aux salariés comme aux entreprises

Nous avons procédé à l'examen en commission, entre le 6 et le 8 avril, du projet de loi visant à instaurer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs. Les débats **ont été très intenses et particulièrement fructueux** : sur le gros millier d'amendements déposés, **près d'un tiers ont été adoptés**, et ma conviction est qu'ils contribuent à enrichir de manière très appréciable le texte que le Gouvernement nous avait soumis.

Je retiens notamment de cette discussion **les nouvelles avancées obtenues en faveur des salariés.** A titre d'exemple, nous avons porté **de quatre à dix semaines** la période de protection contre le licenciement pour les mères à l'issue de leur congé maternité. De même, les congés payés pourront désormais être pris **dès l'embauche du salarié, et non plus à compter de l'ouverture des droits.** Enfin, un amendement dont j'étais cosignataire a été voté, qui porte de **deux à cinq** le nombre de jours de congé octroyés pour le décès d'un enfant.

Bien que perfectible, ce projet de loi **mérite beaucoup mieux que les polémiques qu'il suscite.** Le monde du travail est entré dans une phase de profondes mutations, et il est de notre devoir d'y répondre. Nous le faisons **de manière courageuse**, dans le souci d'œuvrer pour l'intérêt général.



Pour le rayonnement de la langue et de la culture bretonnes

Adopté par l'Assemblée le 23 mars, le projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine comprend un article 11 A, dont l'entrée en vigueur est à juste titre très attendue par nos bagadoù et cercles celtiques. La disposition **reconnait en effet pour la première fois dans la loi le rôle primordial joué par les pratiques artistiques amateurs**, dont l'expression était jusqu'à présent fragilisée faute d'un cadre juridique adapté. C'est un progrès considérable dont il ne faut pas sous-estimer la portée. Il marque **la fin d'une ère d'insécurité** dont les groupes de culture bretonne n'ont que trop longtemps pâti.

L'enjeu linguistique constitue un élément structurant de cette identité régionale à laquelle nous sommes tous si indéfectiblement attachés. Je viens justement d'intervenir auprès du nouveau recteur d'académie, Thierry Terret, **afin de réclamer l'ouverture à la prochaine rentrée scolaire d'une filière bilingue breton / français au collège Pierre Stéphan de Briec**.

Les conditions sont réunies pour qu'aboutisse **ce projet cohérent**, qui répond à un besoin réel et à une demande locale forte dans le Pays Glazik. J'espère donc que la décision de l'autorité administrative, annoncée comme imminente, viendra satisfaire notre légitime revendication !



Mes échanges avec le gouvernement

Première intervention dans l'hémicycle !

J'ai pris pour la première fois la parole dans l'hémicycle le 30 mars dernier, à l'occasion de la séance des questions au Gouvernement. Un moment évidemment très fort, que je n'oublierai pas de sitôt... Mon intervention portait **sur la généralisation de la Garantie jeunes**, prévue dans le projet de loi Travail. La reconnaissance d'un droit universel pour la jeunesse constitue un événement majeur dans le cadre de cette législature, et il m'a semblé utile d'interroger la ministre compétente, Myriam El Khomri, **sur les modalités de mise en œuvre de ce dispositif si prometteur**.

Elle m'a fait savoir que, d'ici la fin de l'année 2016, l'objectif était que le mécanisme soit appliqué dans **80 % des missions locales** et que **100 000 jeunes en bénéficient**. 200 000 jeunes supplémentaires devraient entrer dans le dispositif en 2017, **pour un coût global estimé à environ 600 millions d'euros**, qui seront prélevés sur des économies dans le budget de l'Etat.

J'attends beaucoup de la généralisation de cette Garantie qui, dans sa phase expérimentale, **a donné des résultats très concluants**. Alors que le taux de chômage des moins de 25 ans demeure dramatiquement élevé dans notre pays, le recours massif à un levier performant, qui a déjà fait ses preuves, constitue **une excellente nouvelle**.